

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V. 86 Vœu relatif aux conservatoires parisiens.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la demande des familles parisiennes d'offrir à leurs enfants un enseignement artistique de qualité ;

Considérant la politique volontariste de la Ville de Paris en faveur de l'enseignement artistique avec la municipalisation des conservatoires en 2006, la création de 3000 nouvelles places durant la mandature 2008-2014 via l'ouverture de 3 nouveaux conservatoires au sein des 13e, 17e, et 12e arrondissements et la création à nouveau de 3 000 places dans cette mandature avec l'ouverture notamment de deux nouveaux conservatoires dans le centre de Paris et le 14e arrondissement ;

Considérant le projet de réforme des conservatoires initié depuis le début de l'année par la Ville de Paris et visant, conformément à la feuille de route fixée par la Maire de Paris à Bruno Julliard, à accroître le nombre de places disponibles et à diversifier le profil des élèves ;

Considérant que cette réforme est basée sur le constat qu'à l'heure actuelle seuls 12 % des élèves des conservatoires sont issus des QF 1, 2 et 3 et qu'il est donc de notre responsabilité collective d'assurer un accès aux familles et enfants les plus éloignés de cette offre culturelle et éducative ;

Considérant les vœux votés par le Conseil de Paris ces derniers mois qui rappellent les objectifs et la méthode de cette réforme visant à mettre en œuvre un enseignement spécialisé de qualité, basé sur une pédagogie ambitieuse pour le grand nombre ;

Considérant la concertation élargie engagée pour l'élaboration de cette réforme avec notamment :

- la mise en place en 2014 et 2015 de groupes de travail afin de définir avec les différents interlocuteurs concernés les axes stratégiques de la réforme, à savoir la création de nouvelles filières collectives (chœurs, orchestres, cursus musiques actuelles, etc.), la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs du champ social et de l'enseignement musical tels que les centres d'animation et les écoles de musique associatives et le lancement d'un plan d'éveil musical concerté avec les écoles ;

- les rencontres régulières entre l'Exécutif parisien et les directeurs des conservatoires afin d'interroger les modalités de mise en œuvre de la réforme et les outils les plus adaptés pour y parvenir ;

- la création d'un comité de pilotage politique dès 2015 réunissant l'ensemble des groupes politiques, des mairies d'arrondissement, des représentants des conservatoires, des enseignants et des parents d'élèves, ainsi que des partenaires associatifs ;

- la création de comités de pilotage locaux dans les arrondissements depuis le début de l'année 2016 réunissant la mairie d'arrondissement, les équipes administrative et pédagogique du conservatoire ainsi que les partenaires du territoire ;

- les réunions de restitution et d'évaluation des expérimentations organisées dans chaque conservatoire d'arrondissement avec l'ensemble de la communauté éducative ;

Considérant que la Direction des Affaires Culturelles a prévu d'organiser dans les semaines à venir une réunion de travail avec les représentants des personnels sur les conditions de mise en œuvre de la réforme ;

Considérant que les 60 expérimentations lancées depuis le début de l'année scolaire sont actuellement en cours d'évaluation par le corps professoral et les professionnels impliqués dans la réforme (inspecteurs de la musique, directeurs de conservatoires, associations partenaires) et que cette évaluation permet d'envisager des généralisations pour la rentrée 2016/2017 ;

Considérant que les nouvelles filières dites collectives créées au sein des conservatoires sont des filières d'apprentissage qui viennent en complément et en aucun cas en substitution des filières d'apprentissage d'instrument individuelles ou en petits groupes de 2 à 3 élèves ;

Considérant les moyens budgétaires conséquents alloués aux expérimentations menées : création d'heures d'enseignement supplémentaires et création de 2 programmes de formation ;

Considérant que la réforme envisagée ne se traduira en aucun cas par une diminution des moyens affectés aux conservatoires ;

Considérant le vœu déposé par Mme Danielle Simonnet ;

Sur proposition de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la concertation constructive autour de cette réforme se poursuive avec les mairies d'arrondissement, les groupes politiques, ainsi que l'ensemble des équipes des conservatoires et des partenaires associatifs.

- la concertation engagée soit menée en lien avec celle initiée pour le projet de modernisation des équipements de la ville dédiés à la jeunesse et des centres d'animation parisiens, dans un souci de cohérence et de complémentarité de l'offre d'enseignement musical des différentes structures municipales.

- une estimation des moyens humains et matériels soit réalisée afin de permettre la réussite de la réforme et l'amélioration de l'offre d'enseignement musical.

- l'ensemble des modalités de mise en œuvre de la réforme et les moyens qui lui seront dédiés soient présentés aux membres du comité de pilotage.